

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

**Droit de réponse de Son Excellence Monsieur
Omar HILALE Ambassadeur Représentant
Permanent du Royaume du Maroc à Genève, à la
déclaration du Ministre Algérien des affaires
étrangère, M. Mourad MEDELICI, lors du segment
du haut niveau de la 16^{ème} session du CDH**

**L'Algérie avec un registre de deux décennies d'état
d'urgence n'a pas de légitimité pour parler des droits de
l'homme.**

Genève : 01 mars 2011

Monsieur le Président

Ma délégation regrette profondément que SE le MAE algérien, M. Mourad Medelci, n'ait pas respecté ni l'esprit ni le code du segment de haut niveau du Conseil, de ne pas politiser les débats ni bilatéraliser les interventions. Le discours de M. le Ministre algérien a été en total déphasage avec les événements douloureux que connaît notre région. A l'évidence, M. le Ministre n'a pas saisi la sensibilité de l'action de l'histoire, qu'il a pourtant évoquée dans sa déclaration. Il ne semble pas non plus avoir appréhendé à sa juste gravité l'impact de ces événements sur les pays de l'Afrique du nord.

M. le Ministre aurait été mieux inspiré de se préoccuper du déficit des droits de l'homme dans son propre pays. Il a préféré, comme d'habitude, la diversion sur le Maroc, en recourant malheureusement à des amalgames scandaleux et à des allégations fallacieuses au sujet desquels ma délégation ne saurait se taire.

1- M. le Ministre algérien a fait le parallèle entre la cause palestinienne et le différend régional sur le Sahara marocain. Ce parallèle n'existe que dans l'imaginaire de la diplomatie algérienne. Cette assimilation surprend surtout de la part du seul pays dans le monde arabe qui a interdit les manifestations de solidarité de son peuple avec le peuple palestinien lors de l'agression de Gaza. L'utilisation du problème palestinien comme paravent à la question du Sahara est une instrumentalisation que le Maroc dénonce avec force. Il est triste que la question palestinienne ne figure plus dans le discours algérien qu'à travers le prisme du Sahara marocain.

2- SE le MAE algérien a parlé de la situation de non droit au Sahara marocain. Or, la Communauté internationale sait très bien que les camps de Tindouf sont, la seule zone de non droit. Toutes les ONG internationale sont interdites d'y accéder, afin de ne pas témoigner des violations quotidiennes des droits de l'homme. Le HCR est empêché de d'enregistrer les populations des camps. L'assistance humanitaire est détournée par les

responsables du Polisario et du croissant rouge algérien. Ce qui a été confirmé par plusieurs rapports internationaux dont celui de l'Office européen de lutte anti-fraude (OLAF), du HCR et du PAM.

3- M le MAE algérien a parlé de silence confinant au renoncement aux principes fondateurs des Nations Unies face aux violations des droits de l'homme. A cet égard, je me limiterais à lui répondre que le pays qui a un registre de deux longues et douloureuses décennies d'état d'urgence, synonyme de négation du droit, n'a aucune légitimité pour parler des droits de l'homme.

4- Le véritable silence que j'aurais souhaité que SE le MAE algérien dénonce c'est celui imposé aux populations algériennes, qui sont empêchées d'exprimer leurs revendications économiques, sociales et culturelles, comme c'est le cas dans les pays arabes. 30.000 policiers pour un millier de manifestants à Alger. Cette attitude est antinomique avec le discours du Ministre algérien sur l'autodétermination. L'Algérie a-t-elle respecté le choix démocratique de son peuple lorsqu'il s'est autodéterminé par les urnes ? Non. L'a-t-elle respecté en faveur des populations kabyles qui revendiquent pacifiquement leur spécificité culturelle, linguistique et socio-économique. ? Non plus.

5- enfin M. le Ministre a parlé d'occupation étrangère et de non droit, alors que son pays viole ses obligations internationales en matière de réfugiée. Le cas de M. Moustapha Salma Ould Sidi Mouloud est révélateur de l'emprise totalitaire exercée dans les camps. Son seul crime est d'avoir exprimé son opinion en faveur du plan d'autonomie au Sahara et qu'il a voulu partager son point de vue avec les siens dans les camps de Tindouf. Il a subi le châtement pratique jadis par le colonisateur : celui du bannissement et de l'éloignement de sa famille dans les camps. Ce que le droit international humanitaire interdit. Ce seul exemple de violation du droit d'expression, de mouvement, d'association et surtout d'unité de la famille constituée, est un véritable démenti au discours algérien de ce matin sur le respect des droits de l'homme.